



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des Transports

Demande de délivrance par équivalence d'un titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur



N° 14683*04

avec un titre ou une qualification professionnelle
avec un titre de conduite étranger

Eaux maritimes :

option « côtière »
extension « hauturière »

Eaux intérieures :

option « eaux intérieures »
extension « grande plaisance eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié - Arrêtés du 6 et du 21 juillet 2011, 8 février 2013

Titre ou qualification motivant la demande

Identification du demandeur

Madame Monsieur

Nom Prénoms

Né(e) le A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

E.mél Téléphone

Documents à fournir à l'appui de la présente demande complétée et signée

Dans tous les cas

Une photo d'identité en couleur

Une photocopie d'une pièce d'identité

Un timbre fiscal électronique de 70 € correspondant au droit de délivrance

Pour les demandes d'équivalence avec un titre ou une qualification professionnelle

Une copie du titre professionnel détenu ou toute pièce justifiant la présente demande

Une copie du certificat restreint de radiotéléphoniste ou d'un titre équivalent (éventuellement)

Pour les demandes d'équivalence avec un titre étranger

L'original du titre détenu (éventuellement avec traduction par un traducteur assermenté)

Une copie du certificat restreint de radiotéléphoniste (ou d'un titre équivalent avec sa traduction par un traducteur assermenté)

Une enveloppe affranchie au tarif recommandé à votre adresse pour retour du titre original

Un certificat médical de moins de 6 mois

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :

Signature

Le,

Ce formulaire, accompagné des pièces à fournir doit être adressé au service instructeur du lieu de résidence (cliquer dans le lien ci-dessous sur le site du ministère de la Transition écologique – [Coordonnées des services plaisance pour les permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur \(maritime ou fluvial\)](#))

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du service destinataire du présent formulaire.

Permis bateau et équivalences à l'étranger

Il est possible de faire une demande d'obtention du permis plaisance par équivalence avec un titre de conduite étranger.

Il faut, pour cela, constituer un dossier qui comprend un formulaire Cerfa n°14683*04 ainsi qu'un certain nombre de pièces administratives notifiées sur le formulaire.

Pour information, la démarche diffère selon que le demandeur habite en métropole ou en Outre-mer.